

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 2

Artikel: Les tireurs suisses aux XVIIe Jeux Olympiques
Autor: Léderrey, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bleus » pourrait entraîner la liquidation de l'opération ONU au Congo.

New York, 1 février 1961 (AFP). — M. Hammarskjöld réclame l'élargissement de son mandat.

Léopoldville, 8 février 1961 (UPI). — Le contingent marocain se regroupe dans le Nord-Katanga en vue de son retrait imminent. Les « casques bleus » du Maroc seront remplacés, dans la mesure du possible, par des Suédois, mais le départ des Marocains provoquera un amenuisement des forces de l'ONU au Katanga et, faute d'effectifs suffisants, certaines positions devront être abandonnées.

Elisabethville, 13 février 1961 (AFP). — Lumumba est mort. Il a été massacré par les habitants d'un petit village...

Feuille d'Avis de Lausanne, 15 février 1961. — La grave crise que l'on prévoyait après l'annonce de la mort de Patrice Lumumba a éclaté...

Va-t-on vers un échec de l'intervention de l'ONU au Congo ? Ce serait fort regrettable car il convient de ne pas oublier — *delenda Carthago* — que l'axe d'effort des communistes va de Moscou aux Etats-Unis par le Congo (et Cuba !).

Mjt

Au moment de mettre sous presse, on annonce (résultat de la Conférence de Casablanca) que le Ghana retirerait aussi son contingent du Congo.

Les tireurs suisses aux XVII^e Jeux Olympiques¹

En épargnant son fils, Guillaume Tell a permis aux Suisses non seulement de se considérer comme ses descendants, mais encore de jouir de sa réputation de maître tireur. Devenue le symbole pacifique de la valeur des produits suisses, l'arbalète a cédé sa place aux armes à feu, dont le goût est resté vivace parmi les Confédérés. Le tir est devenu notre sport national. Même ceux qui n'y brillent guère chantent avec conviction que le républicain, armé de sa carabine, se sent

¹ D'après les numéros du 2 au 22 septembre 1960 de la *Gazette des carabiniers suisses* et les notes obligamment fournies par M. Charles Jan, l'ancien et distingué président de la Société suisse des carabiniers, et par M. Otto Horber, le dynamique chef de groupe de nos matcheurs à Rome.

souverain. Ces « souverains »... de la cantine plutôt que du stand, partagent fièrement la gloire de nos champions — leur couronne de lauriers est un peu la leur — mais ils s'arrogent aussi le droit de les critiquer lorsqu'ils ne se classent pas au tout premier rang.

Il faut convenir que nos représentants aux compétitions internationales nous avaient habitué à de hauts faits. Ne furent-ils pas, durant 17 années consécutives, les grands vainqueurs de ces joutes mondiales ? C'était au temps où 20 nations s'y affrontaient, alors que l'Union internationale des tireurs en compte actuellement 74. Nouveaux venus, Japonais et Chinois atteignent voire battent des records mondiaux, avec des armes de premier ordre. Certains pays, tels les Etats-Unis et l'U.R.S.S., disposent d'un énorme choix de tireurs quasi professionnels, auxquels ils peuvent offrir un entraînement préalable de plusieurs mois, dans des conditions financières et matérielles bien meilleures que les nôtres.

En Suisse, les occasions de s'exercer à l'arme de guerre ne manquent certes pas. C'est en effet sur la distance sacro-sainte de 300 m que nos autorités, préoccupées avant tout de la défense nationale, concentrent leurs efforts. Si, dans cette discipline, elles fournissent gratuitement à nos matcheurs des carabines et des munitions spéciales, si elles indemnisent leurs déplacements, elles s'intéressent moins aux tirs au pistolet et pas du tout à la carabine de petit calibre. Dédaignée jusqu'alors par nos matcheurs qui la considéraient comme un jouet — preuve en sont les résultats de Rome — cette arme tend cependant à prendre une place toujours plus importante, sinon prépondérante dans les pays étrangers qui ne bénéficient pas, comme nous, d'un réseau de places pour le tir à 300 m.

Remarquons encore que nos matcheurs, accaparés par leurs occupations civiles, plus ou moins absorbantes, ne pratiquent le tir que durant leurs loisirs et que les membres de la Société suisse des matcheurs, à laquelle est confié l'entraînement de nos équipes, remplissent leurs fonctions à titre honorifique.

Nos représentants n'en ont pas moins, aux olympiades de Londres (1948), enlevé, à l'arme libre, la médaille d'or (Grünig) et au pistolet, la médaille d'argent (Schnyder). A celles d'Helsinki (1952) nous dûmes nous contenter de la médaille d'argent gagnée à 300 m (Bürchler), alors que deux semaines plus tôt, à Oslo, nous étions sortis brillants vainqueurs des matches du monde à l'arme libre. Dans ce dernier cas, à chaque épreuve, nos représentants étaient au nombre de *cinq*, alors qu'aux Jeux olympiques *deux* seuls étaient admis. Que conclure ? Sinon que nos chances de figurer en bon rang augmentent avec le nombre de tireurs que nous sommes autorisés à mettre en ligne.

Ceux-ci ont besoin du stimulant que représentent les compétitions internationales. Notre abstention aux Jeux olympiques de Melbourne (1956) et aux championnats mondiaux de Moscou (1958) a eu sa répercussion sur les résultats de Rome. En se classant, comme nous le verrons, 2^e à l'arme libre, 4^e au tir sur silhouettes et 6^e au pistolet de match, la Suisse a cependant obtenu un succès que plus d'une des 60 nations concurrentes peut lui envier.

GENRE D'ÉPREUVES IMPOSÉES A ROME¹

1. *Arme libre.* 300 m. Cible d'un mètre de diamètre divisée en 10 zones. Visuelle circulaire noire de 60 cm renfermant les points de 10 à 5. A l'intérieur de la zone de 10, il y a un cercle (mouche — M) d'un diamètre de 5 cm. Dans chaque position (debout, à genou, couché), l'homme tire 4 séries de 10 coups et 10 d'essai avant ou entre les séries. Chaque série de 10 est tirée sans interruption. Durée du tir de 0900 à 1530 h. L'ordre des positions est laissé au choix du tireur.
2. *Petit calibre.* 50 m. Diamètre de la cible 162,4 mm. Visuelle circulaire noire de 112,4 mm (points 10 à 4). Mouche de

¹ Extraits des « Règles olympiques et Règlements sportifs pour les jeux de la XVII^e olympiade à Rome, du 25 août au 11 septembre 1960 ».

un mm. Au total 120 coups, soit 40 dans chacune des trois positions. Séries de 10 coups sans interruption. 10 coups d'essai autorisés avant ou entre les séries.-Position dans l'ordre préféré.

3. *Petit calibre. Match olympique couché.* 50 m. Cible comme ci-dessus.
 1^{er} jour. Eliminatoires: 3 fois 20 coups dans les 3 positions.
 2^e jour. Finales: 3 fois 40 coups dans les 3 positions.
 3^e jour. Eliminatoires: 40 coups en position couchée.
 4^e jour. Finale: 60 coups en séries de 10 en position couchée. 15 coups d'essai autorisés.
4. *Pistolet libre* (cal. 5,6 mm) 50 m. Cible visuelle noire de 20 cm de diamètre (points 10 à 7). Cercle de 10 points 5 cm. Mouche 2,5 cm. 60 coups en séries de 10 et 15 coups d'essai autorisés.
5. *Pistolet* (cal. 5,6 mm). 25 m. *Tir de vitesse sur 5 silhouettes.* D'axe en axe 75 cm. Les silhouettes apparaissent 2 à 4 secondes après que le tireur a déclaré « prêt » ! Elles pivotent toutes ensemble. Chacune est divisée en zones de 10 à 1. Deux séries de 30 coups : la 2^e seulement lorsque tous les tireurs ont achevé la 1^{re}. Chaque série se décompose en 6 séries de 5 coups qui doivent être tirées : les 2 premières en 8 sec., les 2 suivantes en 6 sec., les 2 dernières en 4 sec. Sont autorisés : 5 coups d'essai.
6. *Tir aux plateaux* (pigeons d'argile). Fusil de chasse (cal. max. 12 mm.) chargé de 2 cartouches. Groupes de 6 tireurs. Séries de 25 plateaux.

RÉCAPITULATION COMPARATIVE DES MÉDAILLES OLYMPIQUES A ROME ET A MELBOURNE

Un coup d'œil sur le tableau de la p. 87 permet de constater — sauf au pistolet de match à 50 m — un fléchissement des résultats de Rome sur ceux de Melbourne.

RÉCAPITULATION COMPARATIVE DES MÉDAILLES OLYMPIQUES A MELBOURNE ET A ROME
Nombre de points (Nation)

		Rome	Melbourne	Rome	Melbourne	Rome	Melbourne
		Or		Argent		Bronze	
1	Arme libre. 300 m. Trois positions	1129 Autr.	1138 Rus.	1127 Suis.	1137 Rus.	1127 Rus.	1128 Finl.
2	Petit calibre. 50 m. Trois positions	1149 Rus.	1172 Rus.	1145 Rus.	1172 Tché.	1139 Allm.	1167 Suède
3	Petit calibre. 50 m. Match olympique, couché	590 Allm.	600 Can.	589 USA	599 Rus.	587 Vene.	598 Pérou
4	Pistolet de match. 50 m.	560 Rus.	556 Finl.	552 Rus.	556 Rus.	552 Jap.	551 USA
5	Pistolet sur silhouettes 25 m.	587 USA	587 Rou.	587 Finl.	585 Rus.	587 Rus.	581 Rou.
6	Tir aux pigeons.	192 Rus.	195 Ital.	191 Ital.	190 Pol.	190 Rus.	188 Ital.

RÉSULTATS DES TIREURS SUISSES A ROME

1. <i>Arme libre.</i>	Spillmann Hollenstein	1127 points, médaille d'argent 1112 points, 11 ^e rang	3 positions
2. <i>Petit calibre.</i>	Müller Schönenberger	1126 points, 17 ^e rang 1117 points, 22 ^e rang	
3. <i>Petit calibre.</i>	Spillmann Schönenberger	577 points, 32 ^e rang 569 points, 49 ^e rang	couché
4. <i>Pistolet.</i>	Spähni. Michel	546 points, 6 ^e rang 537 points, 19 ^e rang	
5. <i>Pistolet.</i>	Schneider Albrecht	586 points, 4 ^e rang 463 points, 37 ^e rang	sur silhouettes
6. <i>Tir aux pigeons.</i>	Flückiger Sonnenberg	171 points, 28 ^e rang éliminé.	

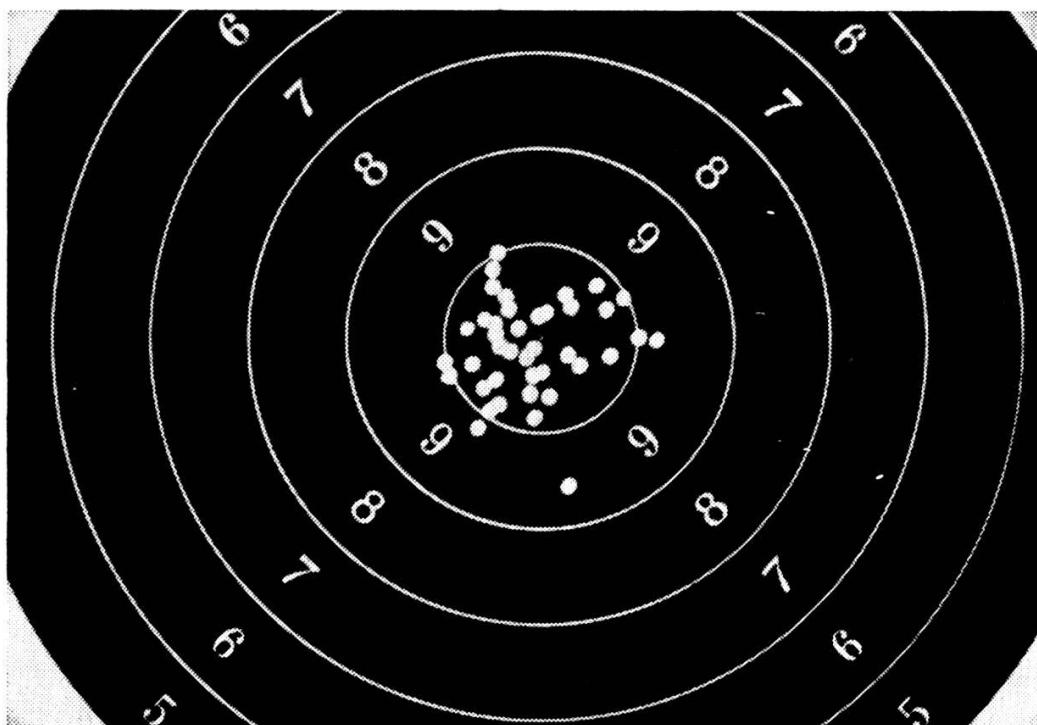
Au tir à l'arme libre à 300 m, *Spillmann* a obtenu : debout 353 points, à genou 377 et couché 397. Ce résultat couché peut être qualifié de sensationnel. En voici le détail (voir la cible en page 89).

1 ^{re} série :	10	10	M	9	10	M	10	10	M	M	=	99
2 ^e série :	9	M	M	10	M	M	M	M	10	10	=	99
3 ^e série :	M	10	M	10	10	M	M	M	M	10	=	100
4 ^e série :	M	M	10	M	9	10	10	M	M	10	=	99

Si l'on tient compte de la dispersion naturelle de l'arme — d'une qualité exceptionnelle — en obtenant 3 points de moins que le maximum (trois 9 sur 40 coups !), *Spillmann* a réalisé un tour de force dont on ne saurait trop le féliciter.

Hollenstein détenteur, avec 389 points, du record mondial (non homologué) du tir à genou, n'en a obtenu dans cette discipline que 373 (377 debout et 362 couché). Gêné par le bruit des détonations de l'un de ses voisins, il aurait été encore moins bien protégé que *Spillmann* contre un vent assez fort qui soulevait de la poussière. Parfois partiellement masquées, les cibles durent être abaissées à deux reprises.

Müller qui s'était distingué à Emmen, n'obtint au petit calibre, debout, que 384 points, à genou 370, couché 372 et



Schönenberger respectivement 391, 370 et 356 points. Tous deux souffraient de troubles gastriques. C'est le cas de rappeler l'influence que peuvent exercer l'alimentation et les dispositions momentanées du tireur sur ses résultats.

Au tir couché, pour la même cause, *Schönenberger* perdit 23 points sur les 592 qu'il avait obtenus précédemment. Nous reviendrons sur le cas *Spillmann*.

Spähni, bien que handicapé par un accident qui gênait sa respiration par le nez, n'en est pas moins parvenu à 6 points de la médaille de bronze. Pour être un nouveau venu, *Michel* ne s'est pas mal classé.

Schneider, sur silhouettes, tir nouvellement introduit, s'est remarquablement bien comporté, puisque, avec 586 points sur 600, il a battu le record suisse. Un point de plus et il pouvait aspirer à la médaille d'or. *Albrecht* avait mal supporté le voyage et souffrait de troubles gastriques... *Flückiger* aurait été grippé.

Un nom manquerait à ce palmarès si nous laissions de côté celui de *Tanner*, le constructeur de l'arme utilisée par *Spillmann* et par son concurrent autrichien, *Hammener*,

gagnant de la médaille d'or. Habile et ingénieux, par une série de raffinements apportés à la culasse, au percuteur (à course réduite), au dioptr microscopique, à la double détente réglable et jusqu'à la crosse, Tanner a réalisé une carabine d'une précision extraordinaire qui — comme aussi la munition spéciale qu'elle utilise — fait honneur à notre industrie.

* * *

Au point de vue suisse, les épreuves qui se sont déroulées à Rome présentent un intérêt fort inégal. La distance de 300 m est, au combat, celle où le fantassin, ne pouvant plus compter sur l'appui des autres armes, doit, par son propre feu, s'ouvrir un chemin ou arrêter l'adversaire.

Dans cette discipline, *Spillmann*, à 2 points de la médaille d'or dans les 3 positions et détenteur du record mondial en position couchée, a brillamment représenté la Suisse. Son résultat au petit calibre peut paraître décevant, mais, en s'entraînant davantage à ce tir, n'eût-il pas compromis ses chances de gagner la médaille d'argent?

Schneider, en frisant la médaille d'or au tir sur silhouettes (tel qu'il pourrait se présenter à la guerre), s'est lui aussi distingué dans cette discipline relativement récente.

Ces deux tireurs, il est intéressant de le noter, sont les seuls de l'équipe de Rome incorporés dans l'armée : Spillmann en qualité de 1^{er} lieutenant, Schneider comme simple soldat, tous deux dans les troupes de montagne.

Si la réputation de notre armée avait été mise en cause à Rome, ils eussent l'un et l'autre contribué à l'affermir. Or ce n'était pas le cas et le fait qu'ils formaient une minorité parmi nos représentants fournit le témoignage réconfortant que la défense de notre sol peut compter non seulement sur l'armée, mais encore sur une pléiade d'excellents tireurs.¹

Au regard de leurs résultats à 300 m et sur silhouettes,

¹ L'an dernier, 437 000 hommes (dont deux ont obtenu 129 points sur 130) ont effectué leurs tirs obligatoires. De son côté, la Société suisse des carabiniers a distribué la mention fédérale à 124 431, soit à 38 % des 379 746 membres de ses sections qui y prirent part.

ceux du *tir au petit calibre* ne peuvent s'expliquer que par un manque ou relâchement d'intérêt. Traitée en parent pauvre, cette arme qui — nous l'avons signalé — tend à prendre la première place à l'étranger, s'est semble-t-il vengée d'avoir été négligée depuis Oslo.

On s'en est rendu compte et nos matcheurs, que l'on doit féliciter pour l'effort qu'ils fournissent dans des compétitions internationales s'annonçant toujours plus ardues, auront à cœur de prouver, aux Jeux olympiques du Caire, en 1964, que l'on apprend davantage des revers que des succès.

Colonel E. LÉDERREY

Méthodes nouvelles

La sélection

Le Conseil de révision décide quels sont les hommes du contingent qui devront remplir leurs obligations militaires. La Sélection opère un tri parmi ceux-ci en vue de satisfaire au mieux les exigences du service.

Le Conseil de révision est un organisme civil, ou du moins à prépondérance civile ; il est présidé par un préfet, ou à défaut par un fonctionnaire de l'administration préfectorale. Les membres en sont deux conseillers, général ou d'arrondissement, d'autres personnalités départementales, un officier général désigné par l'autorité militaire, le commandant du recrutement et deux médecins militaires. C'est donc un organisme mixte, civil et militaire dans sa composition, mais entièrement subordonné aux autorités civiles. Ses décisions sont sans appel, sauf quelques cas, incompétence, excès de pouvoir, etc. Il peut être assimilé en quelque sorte à un tribunal administratif.

Le Service de la Sélection en revanche, est entièrement